



VERS UNE PRISE EN CHARGE DAVANTAGE INTÉGRÉE – UN MODÈLE ISSU DES CONTRIBUTIONS

DESCRIPTION DU PARCOURS D'UNE VICTIME DE VBG

Imaginons à présent un mécanisme idéal de PEC de victimes de VBG reposant sur les retours/observations de l'ensemble des contributeurs.rices de la capitalisation :

Tout d'abord, ce dispositif reposerait sur plusieurs principes directeurs, à savoir :

- Une **approche centrée sur les besoins de chaque victime** à son arrivée et durant son accompagnement (prise en compte des besoins évolutifs) ;
- Une **PEC multidisciplinaire et coordonnée** ;
- Un **lieu unique d'accueil** permettant de limiter les déplacements des victimes ;
- Une **intervention rapide pour réduire les risques de rupture** du parcours ;
- La **confidentialité et la sécurité** des victimes ;
- Un **accompagnement jusqu'à la réinsertion** des victimes.

Voici ci-après une description succincte du parcours au sein de ce dispositif de PEC idéal :

01 Accueil et évaluation des besoins

Dès l'arrivée de la victime (ou son premier appel), celle-ci est accueillie dans un espace confidentiel par un.e chargé.e d'accompagnement. Ce premier échange consistera à : recueillir le récit de la victime ; évaluer le niveau d'urgence de sa situation ; identifier les risques immédiats pour elle ; ouvrir un dossier confidentiel au sein de la structure mettant en place le dispositif et évaluer les besoins médicaux, psychologiques, sociaux, juridiques et économiques.

À la suite de cette pré-évaluation, **un.e référent.e** est désigné.e pour garantir la coordination de toute la PEC nécessaire à la victime.

02 Réunion de l'équipe pluridisciplinaire

La.le référent.e organise une réunion avec l'ensemble des professionnels.elles (gynécologue, psychologue, juriste, chargé.e d'accompagnement, etc.) concerné.e.s par la PEC de la victime en vue d'individualiser son parcours et de prioriser les différentes interventions en fonction de ses besoins, et surtout de l'état psychique et physique de la victime.



VERS UNE PRISE EN CHARGE D'AVANTAGE INTÉGRÉE – UN MODÈLE ISSU DES CONTRIBUTIONS

DESCRIPTION DU PARCOURS D'UNE VICTIME DE VBG

03 Orientation de la victime vers les services correspondant à sa situation

À l'issue de l'individualisation du parcours de la victime, celle-ci sera accompagnée et redirigée par sa son référent.e vers les différents services compétents. Toutes les victimes ne vont pas mobiliser l'ensemble des volets disponibles au sein du dispositif de PEC. Ce sont des modules complémentaires qui peuvent être activés en fonction des besoins de la victime.

De ce fait, en fonction de la situation, la victime peut bénéficier de :

- **Une PEC médicale** (soins d'urgence, examens cliniques et biologiques, délivrance du certificat médical, prophylaxie post-exposition, suivi gynécologique ou obstétrical, etc.) ;
- **Un accompagnement psychologique** (premiers secours psychologiques si état de choc, consultations individuelles ou groupes de parole, suivi thérapeutique) ;
- **Un accompagnement juridique et judiciaire** (informer la victime sur ses droits, l'accompagner dans le dépôt d'une plainte ou autres procédures, assurer sa représentation, suivre l'exécution effective de la décision de justice) ;
- **Un accompagnement social** (hébergement d'urgence, accompagnement administratif, mobilisation des dispositifs sociaux type SAMU) ;
- **Un accompagnement vers l'autonomisation économique** (formations, mise en place d'activités génératrices de revenus, soutien financier au démarrage, suivi de l'activité) ;
- **Un hébergement d'urgence** (dans les locaux du dispositif) ;
- **Un accompagnement à la réinsertion** dans la société et dans le cadre familial ou communautaire (médiation).



VERS UNE PRISE EN CHARGE D'AVANTAGE INTÉGRÉE – UN MODÈLE ISSU DES CONTRIBUTIONS

DESCRIPTION DU PARCOURS D'UNE VICTIME DE VBG

04 Coordination continue du parcours de chaque victime

La.le référent.e désigné assure : les prises de rendez-vous auprès des professionnels.elles, le suivi auprès de la victime, les échanges entre professionnels.elles ; le suivi du dossier et l'identification d'une rupture de parcours. Chaque professionnel renseigne un dossier partagé garantissant la continuité de la PEC et sa confidentialité au sein de la structure.

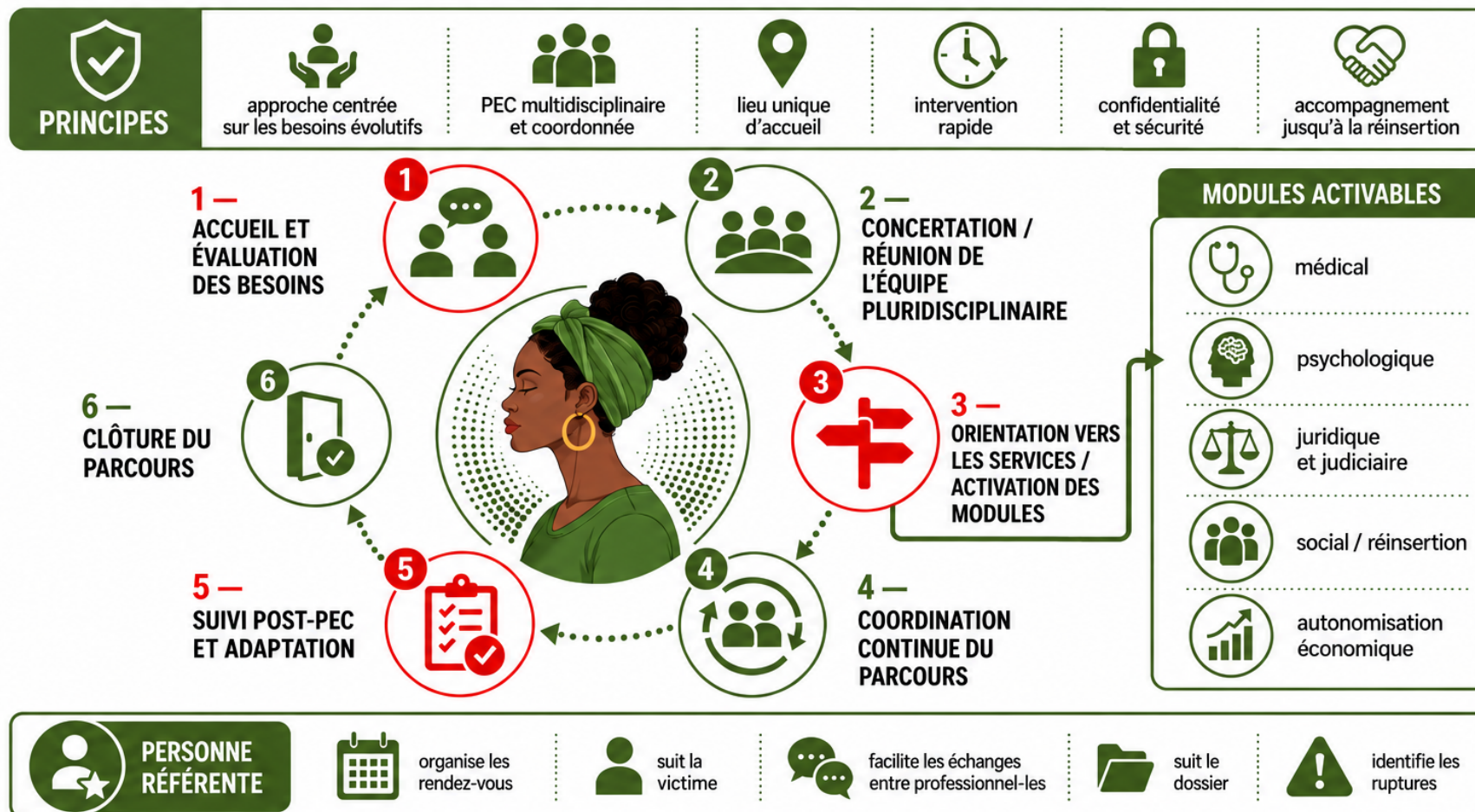
05 Suivi post-PEC

Le suivi est mis en œuvre sur plusieurs mois, en fonction du parcours identifié lors de l'étape 2 par l'équipe pluridisciplinaire. Ce parcours peut évoluer en fonction des besoins de la victime manifestés pendant l'accompagnement suite aux échanges avec sa.son référent.e, et le rythme des rendez-vous est adapté à chaque victime.

06 Clôture du parcours

La PEC est clôturée uniquement lorsque **l'ensemble de ses besoins ont été couverts** (médicaux, psychologique, juridique et/ou judiciaire, économique, etc.). Un bilan final est réalisé avec la victime en vue d'évaluer son niveau de satisfaction concernant l'accompagnement, les résultats obtenus et les éventuelles orientations complémentaires à réaliser.

VERS UNE PRISE EN CHARGE DAVANTAGE INTÉGRÉE — UN MODÈLE ISSU DES CONTRIBUTIONS



TOUTES LES RÉPONSES NE SONT PAS ACTIVÉES POUR TOUTES LES PERSONNES, NI NÉCESSAIREMENT AU MÊME MOMENT.